



# 3... 2... 1... trions !

le journal du SYTEVOM

## Concours : baptisons nos amis les petits Robots

Le SYTEVOM a le plaisir de vous présenter TRITOUNETTE & TRITOUT ainsi que les lauréats du concours



Vous avez été plus de 80 à participer et à proposer des prénoms originaux. Tous les participants ont eu droit à des petits cadeaux. Après vote, le choix s'est porté sur **Tritounette** et **Tritout** et vous avez été 7 à proposer ce choix ! Lors d'une après-midi récréative au SYTEVOM (visite du centre de valorisation des déchets, jeux sur le tri et le recyclage, goûter...), le président du SYTEVOM a remis aux 7 lauréats un billet de cinéma pour 2 personnes, par nom trouvé. **MERCI A TOUS & TOUTES !**

«3...2...1... trions !» vous informe sur :

- La mise en place de la collecte sélective au porte à porte sur les SICTOM du Val de Saône et secteur de Gray
- Des seringues dans le tri : ça suffit !
- Mémo-tri à découper

## édito



Sélim GUEMAZI est le président du SERTRID, l'usine d'incinération du territoire de BELFORT.

Avec lui, nous avons démontré que deux départements pouvaient coopérer pour faire gagner les économies de nos collectivités.

Cette démarche a évidemment un intérêt environnemental reconnu.

Nous ne sommes pas du même « camp », comme on dit. Mais cette volonté de construire ce projet d'intérêt général malgré la violence des oppositions nous a rapprochés et a construit notre amitié.

Dans un souci de proximité, les 4000 tonnes de déchets du secteur d'Héricourt sont traités à BOUROGNE, et le projet de construction du deuxième four est définitivement abandonné en Haute-Saône. Nous commençons déjà à chercher des solutions pour alimenter notre premier four à pleine capacité.

On utilise aujourd'hui le développement durable ou l'écologie pour ériger des mouvements politiques qui opposent les gens les uns aux autres. Nous sommes tous sensibles et capables d'agir en faveur de notre environnement, et c'est bien l'addition d'actions environnementales réussies ensemble qui nous permettront d'aborder le large sujet de l'écologie.

Nous sommes las de ces polémiques stériles qui cachent mal l'intérêt partisan, de ces arrogances politiciennes qui interdisent le compromis ou l'entente, de ces obstructions systématiques qui nous empêchent d'avancer, de ces infos déformées qui instillent le doute et détruisent l'initiative, de ces tapages qui exigent le tout ou le néant, et qui nous font perdre l'équilibre.

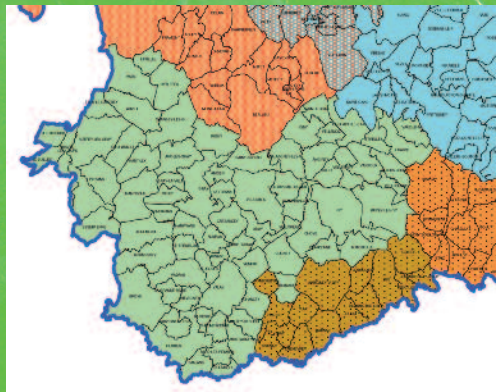
Nous voulons de la modernité, du raisonnable, de l'élégance, de l'amitié, de la fraternité, du possible, du vrai.

C'est ce que je vous souhaite de rencontrer sur votre parcours de l'année 2011, et je suis certain que mon ami Sélim vous en souhaitera tout autant.

Bonne année nouvelle, bonne année Grenelle.

## FICHE TECHNIQUE

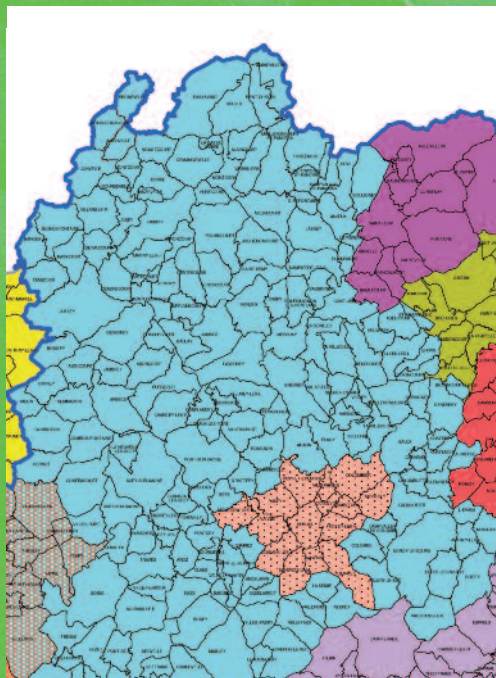
### S.i.c.t.o.m. du secteur de Gray



73 communes, 28 000 habitants soit 4 Communautés de Communes (Val de Gray, du Pays d'Autrey, Val de Pesmes & Monts de Gy) et 6 communes indépendantes  
Production OM 2009 : 8 370 tonnes soit 296 Kg/hab.

Pour plus d'infos : 03 84 64 83 75

### SICTOM du Val de Saône



169 villages, 45 000 habitants soit 13 Communautés de Communes  
Production OM 2009 : 11 589 tonnes soit 258 kg/hab.

Contact : 03 84 78 09 52

La redevance incitative se met également...

...en place sur les communes de la...

...Communauté de Communes du Pays Riolais.

Pour plus d'infos, contactez le 03 84 91 84 94.

# La redevance incitative et la collecte sélective au porte à porte sur les SICTOM du Val de Saône et du secteur de Gray :

A compter de janvier 2011, les usagers résidant sur ces deux zones sont concernés par un projet de réduction des déchets et de maîtrise des coûts en janvier 2011.

**Ce projet a d'abord un intérêt environnemental, mais aussi un intérêt économique.**

Lorsqu'on sait que l'incinération d'une tonne de déchets coûte 100 € et que ce prix devrait augmenter sensiblement dans les trois ans qui viennent sous l'impulsion des lois « Grenelle », on comprend qu'il est urgent de réduire les tonnages à traiter.

**Il ne suffit pas de demander à chacun de réduire ses déchets et de modifier ses pratiques :**

Les SICTOM ont fourni à chaque foyer les outils qui doivent lui permettre de réussir ce changement, sans créer de bouleversement dans la vie quotidienne.

Des nouvelles poubelles ont été distribuées gratuitement.

Elles sont équipées d'une puce électronique qui comptabilisera

- ➔ Simplement le nombre de levées dans le semestre ou le trimestre. Ces poubelles ne seront pas pesées pour le Sictom du Val de Saône.
- ➔ Sur le S.i.c.t.o.m. du secteur de Gray, le nombre de levées ou le nombre de levées et le poids sont proposés aux communautés de communes qui choisissent le dispositif.

Dans le même temps, la collecte sélective se fera au porte à porte, en utilisant les anciens bacs des usagers sur lesquels on apposera des autocollants « tri ». Un camion passera une fois toutes les deux semaines pour collecter ces matériaux triés. Quelques grandes communes sur le S.i.c.t.o.m. du secteur de Gray seront collectés hebdomadairement (Gray, Arc les Gray, Gray la Ville et Pesmes).

Plus de 3 500 composteurs ont d'ores et déjà été vendus au prix modique de 15 €, et c'est un outil qui permet à lui seul d'éviter 40 kg de déchets par habitant, pour des déchets qui n'ont pas nature à être incinérés.

La facture de chaque foyer comportera une part fixe, comprenant le coût global de la collecte, et d'une part variable relative au traitement prenant en compte pour le Sictom du Val de Saône le volume du bac et le nombre de levées et pour le S.i.c.t.o.m. du secteur de Gray, le nombre de levées ou les levées et le poids (selon les communautés de communes).

Au fil des années, lorsque la collectivité connaîtra les performances de ses usagers, la part fixe diminuera progressivement au profit de la part variable.

Ce projet devrait avoir pour effet de réduire les tonnages de plusieurs milliers de tonnes dès la première année pleine.

L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie accompagne les SICTOM sur ce projet, et le respect du cahier des charges procurera des subventions à la collectivité.

Les économies réalisées par la diminution des tonnages serviront à l'organisation de la collecte au porte à porte, à l'amortissement des hausses des taxes sur l'incinération, à la maîtrise des coûts sur plusieurs années. Elles devront également se répercuter sur la facture des bons trieurs.

**Alors bon tri à vous tous ! Et rappelez-vous : le brûlage à l'air libre est interdit. En effet, ces feux qu'ils soient de plein air ou dans les cheminées ou inserts produisent de 10 à 10 000 fois plus de dioxines et furanes que dans une usine d'incinération !**

# Des seringues dans le tri : ça suffit !

Depuis l'ouverture du centre de tri sur le site de Noidans le Ferroux depuis maintenant 4 ans, nous constatons, que dans la matière que nous trions, il y a de plus en plus de déchets médicaux plus particulièrement des seringues et des aiguilles. Il se trouve que déjà trois personnes depuis le début de cette année, se sont faites piquées par une aiguille souillée dont on ne connaît pas la provenance! Le risque pour le valoriste est de contracter une maladie transmissible par le sang, hépatite et VIH.

## La procédure en cas de pique est la suivante ; Parole de valoriste :

« Aux urgences, une prise de sang de référence est faite pour savoir si avant l'accident la personne n'avait aucune de ces maladies. Puis le doute s'installe, la peur, l'angoisse, l'incertitude...

Une autre prise de sang nous sera faite trois mois plus tard puis six mois après la date de l'accident, durée obligatoire pour vérifier si il y a ou non contamination.

Si les résultats sont négatifs très bien, mais s'ils sont positifs ... imaginez les conséquences sur notre vie.

Donc pensez que ce que vous mettez dans votre bac de tri, nous le retrouvons tous les jours sur notre lieu de travail... ce qui peut dans ce cas, en une minute, faire basculer notre avenir. »

## Alors que fait-on de nos seringues ?

Par décret en date du 24 octobre 2010, les pharmaciens ont l'obligation à partir du 25 novembre 2011 de mise à disposition gratuite de "boîtes" vides pour les patients en auto-traitement. En effet, pour que la collecte de ces déchets se fasse dans les meilleures conditions, il est indispensable qu'ils soient déposés dans des emballages adaptés afin d'éviter, d'une part, les risques infectieux dans les lieux de dépôt, en particulier lorsque ces déchets doivent être entreposés dans une officine de pharmacie, et, d'autre part, les blessures pour les personnes en charge de la collecte. Il s'agit donc de mettre gratuitement ces emballages à disposition des patients lors de la délivrance de médicaments injectables ou de dispositifs médicaux perforants. Le refus de délivrer des boîtes adaptées ou le fait de ne pas les délivrer gratuitement est puni par des amendes respectivement de 5<sup>ème</sup> classe (1 500 €) et de 3<sup>ème</sup> classe (450 €).



# Aide-mémoire sur le tri

Pour vous permettre de bien réaliser le geste de tri, voici en rappel ce que vous pouvez mettre dans votre bac de tri sélectif ou dans les conteneurs d'apport volontaire



ECO EMBALLAGES



Bien vidées et égouttées



Mettez les déchets dans le bon conteneur !



Programme financé par :



Vous pouvez nous faire part de vos questions en écrivant au :



SYTEVOM - Courrier des lecteurs  
Les fougères  
70130 NOIDANS-LES-FERROUX  
tél. 03 84 76 93 00  
site : [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

3...2...1... trions !

publication périodique éditée par le SYTEVOM, Les Fougères, 70130 NOIDANS Le FERROUX. **Directeur de la publication** : Franck TISSERAND. **Rédaction** : Nathalie COIRATON, Karen Coudry, Philippe Cailhol. **Credits Photos** : SYTEVOM. **Réalisation** : Bureautique Service, 70 000 VESOUL, Tél. : 03 84 76 57 75, Fax : 03 84 76 58 84. **Impression** : CIRCLEPRINTERS, N°ISSN 2110-6258 - Imprimé sur papier 100% recyclé.